

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 30 novembre 1955.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Brégégère sur la proposition de loi (n° 28, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elle a adopté les propositions de son rapporteur qui avait conclu à l'adoption du texte de la proposition de loi (n° 10 030, A. N. 2<sup>e</sup> législature) présentée par M. Jean Cayeux et ainsi rédigée :

« Article unique. — L'article 10 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 est complété ainsi qu'il suit :

« En cas de représentation par mandataire dans les conditions prévues par les lois particulières à la catégorie des coopératives intéressées, sont exemptés de droits de timbre et d'enregistrement les pouvoirs dont les sociétaires sont porteurs à l'assemblée générale. »

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Hirsch, Commissaire général au Plan.

M. Hirsch a évoqué en premier lieu l'évolution de l'économie française en fonction des objectifs fixés par le deuxième Plan. Ce dernier a prévu une augmentation du produit national de 25 % en quatre ans ; en 1954 et en 1955, la progression a été de 6 % par an. Si cette cadence se maintient en 1956 et 1957, l'objectif fixé sera légèrement dépassé. Pour la production agricole, objectif et cadence d'expansion coïncident jusqu'alors. Pour la production industrielle, la progression a été de 9 % en 1954 et sera de 10 % environ en 1955. A cette cadence, l'objectif initial sera dépassé.

Dans le domaine de la construction, 162.000 logements ont été terminés en 1954, 200.000 le seront en 1955. Les prévisions initiales sont dépassées quoique le rythme de construction ne soit pas totalement satisfaisant.

Le deuxième Plan fixait enfin comme objectif l'équilibre de la balance des paiements en 1957. Or, les importations ont été couvertes par les exportations à concurrence de 81 % en 1953, 87 % en 1954 et à 91 % en 1955. Pendant le même temps, le pourcentage de libération des échanges, nul en 1953, était porté à 77 %.

Abordant le problème des investissements, le Commissaire général a souligné que les investissements globaux qui représentaient 16 % du produit national brut en 1953 ont atteint 17 % d'un produit national brut augmenté en 1955. Par secteur, la situation est variable. La construction, le matériel agricole par exemple ont une expansion plus rapide que prévue ; l'industrie mécanique au contraire est en retard ainsi que les équipements portuaires et les voies navigables.

Passant aux réformes de structure, M. Hirsch a insisté sur

l'importance des lois programmes pour la bonne exécution du Plan, sur le rôle moteur d'une fiscalité adaptée et d'une baisse du coût du crédit et sur la nécessité d'organiser les marchés agricoles et de développer la formation professionnelle des adultes.

Le Commissaire général a ensuite traité de l'impulsion à donner à la recherche scientifique, qui a reçu un commencement d'exécution par la création du troisième cycle dans l'enseignement supérieur.

Puis M. Hirsch a évoqué les problèmes de décentralisation industrielle et ceux du développement économique de l'outre-mer.

Le Commissaire général a terminé son exposé par un aperçu sur la préparation du Troisième Plan de Modernisation et d'Équipement.

Enfin, M. Hirsch a répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Durand-Réville, Naveau, Piales, de Villoutreys et le président.

## DÉFENSE NATIONALE

**Jeudi 15 décembre 1955.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu les exposés de M. Rotinat et de M. Barré sur leur récent voyage en Allemagne. Le président a résumé la situation créée par l'importante ponction opérée sur les effectifs des forces françaises d'Allemagne. Il a insisté sur la gravité de cette opération qui affaiblit les forces N. A. T. O. de la France ; il a également souligné que l'envoi de di ponibles porte un coup sérieux au système des mobilisations verticales. En ce qui concerne le moral des bataillons qui ont été constitués de di ponibles, le président a souligné qu'il était excellent.

M. Barré a ensuite fait un exposé sur les matériels et l'instruction des F. F. A. ; insistant sur l'heureuse et efficace utilisation des crédits, il a résumé l'activité du génie de l'Air au centre de Rastadt et il a souligné le fonctionnement remarquable du centre d'instruction de l'arme blindée de Trèves.

A la fin de la réunion, un échange de vues s'est institué au sujet des questions d'Afrique du Nord. Il a été décidé de consacrer à leur étude une réunion qui a été fixée au 21 décembre.

**Mercredi 21 décembre 1955.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — A la suite d'un exposé détaillé du président sur la situation militaire actuelle en Afrique du Nord, la commission a adopté la motion suivante :

« La commission de la défense nationale ;

« Après un large exposé de M. Rotinat sur la situation militaire en Afrique française du Nord et après les interventions de MM. Pinchard, le Général Béthouart, Augarde, Barré et Parisot, en particulier ;

« Adresse le témoignage de son admiration et de sa profonde gratitude aux troupes qui ont la mission de lutter contre la rébellion ;

« Estimant que l'autorité militaire qui est chargée de l'exécution du maintien de l'ordre en Afrique du Nord doit en avoir également l'entière responsabilité et disposer de tous les moyens nécessaires ;

« Rappelant que la vie économique et la sécurité de la France et de l'ensemble de l'Europe libre autant que de l'Afrique elle-même dépendent étroitement du rétablissement de l'ordre et de la prospérité en Afrique du Nord ;

« Flétrissant les odieuses campagnes de presse qui risquent d'atteindre gravement le moral de notre armée ;

« Attirant solennellement l'attention de la Nation sur la véritable « guerre nouvelle » qui sévit en Afrique du Nord et qui risque de préfigurer tout conflit international à venir ;

« Invite avec insistance le Gouvernement à exprimer par des actes sa sollicitude à l'égard des troupes chargées des opérations de sécurité ;

« Et réaffirmé sa résolution d'exiger que tous les moyens soient mis en œuvre pour que soit maintenue coûte que coûte la présence de la France en Afrique du Nord. »

A la demande de M. Barré, elle a entendu en fin de réunion un exposé de M. l'Ingénieur Delanne relatif à un projet d'avion et un projet de chenillette de transport.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS, SPORTS,  
JEUNESSE ET LOISIRS

**Mardi 29 novembre 1955.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — Sur proposition de son président, la commission a décidé de mettre un terme à la navette qui s'était instaurée sur la proposition de loi (n° 182, session 1955-1956), adoptée en troisième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer le fonctionnement de la Caisse nationale des Lettres.

A l'unanimité, elle a adopté sans modification le texte transmis par l'Assemblée Nationale et a confié à M. Lamousse le soin de présenter son rapport.

La commission a, ensuite, adopté le rapport de M. Bertaud sur le projet de loi (n° 304, année 1955) portant remise au Musée national de Tokyo, à titre d'échange, d'objets de fouilles appartenant au Musée Guimet.

Le rapporteur avait proposé des conclusions favorables pour le fond à l'adoption de ce texte, dont le dispositif a été présenté dans une forme plus claire.

La commission a entendu M. Delalande qui lui a présenté son rapport pour avis sur la proposition de loi (n° 368, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

Puis la commission est passée à l'examen des articles de la proposition.

M. Primet a présenté un amendement à l'article premier par lequel il entendait reprendre le contre-projet élaboré par le Syndicat national des Instituteurs. Dans un vote par appel nominal, cet amendement a été repoussé par 13 voix contre 4 et 6 abstentions.

Ont voté pour :

M. Dufeu, M<sup>me</sup> Yvonne Dumont, MM. Lacaze, Primet.

Ont voté contre :

MM. Jean Bertaud, Boulanger, M<sup>me</sup> Cardot, MM. Delalande, Delrieu, Laingo (délégué : M. Bertaud), Lelant, de Maupeou, Maurice, Monichon (délégué : M. Thibon), Portmann (délégué : M. de Maupeou), Paul Robert (délégué : M. Delalande), Thibon.

Se sont abstenus :

MM. Bordeneuve, Cayrou (délégué : M. Bordeneuve), Chapalain, Paul Chevallier, Yves Estève (délégué : M. Chapalain), Mahdi.

Toujours sur l'article premier, M. Lacaze a présenté un amendement sur l'obligation post-scolaire. Cet amendement a également été repoussé par 12 voix contre 8 et une abstention.

Ont voté pour :

MM. Bordeneuve, Cayrou (délégué : M. Bordeneuve), Chevallier, Dufeu, M<sup>me</sup> Yvonne Dumont, MM. Lacaze, Mahdi, Primet.

Ont voté contre :

MM. Bertaud, Georges Boulanger, M<sup>me</sup> Cardot, MM. Delalande, Delrieu, Laingo (délégué : M. Bertaud), Lelant, de Maupeou, Monichon (délégué : M. Thibon), Portmann (délégué : M. de Maupeou), Paul Robert (délégué : M. Delalande), Thibon.

S'est abstenu : M. Georges Maurice.

L'article premier a alors été adopté à la même majorité, ainsi que les articles 2 à 11 de la proposition.

Un amendement de M. Lacaze, tendant à remplacer dans l'article 11 de la chambre départementale d'agriculture par le comité départemental, a été repoussé à main levée par 12 voix contre 8 et une abstention.

Les articles 11 à 15 inclus ont été adoptés à main levée à la même majorité.

L'ensemble de la proposition a été adopté par 13 voix contre 6 et 2 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Jean Bertaud, Georges Boulanger, M<sup>me</sup> Cardot, MM. Chevallier, Delalande, Delrieu, Laingo (délégué : M. Bertaud), Lelant, de Maupeou, Monichon (délégué : M. Thibon), Portmann (délégué : M. de Maupeou), Paul Robert (délégué : M. Delalande), Thibon.

Ont voté contre :

MM. Bordeneuve, Cayrou (délégué : M. Bordeneuve), Dufeu, M<sup>me</sup> Yvonne Dumont, MM. Lacaze, Primet.

Se sont abstenus :

MM. Georges Maurice, Mahdi.

## FINANCES

**Mercredi 30 novembre 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'élection d'un vice-président et de deux secrétaires ; ont été désignés : M. J. Debû-Bridel, vice-président, MM. Coudé du Foresto et Peschaud, secrétaires.

La commission a, ensuite, demandé le renvoi pour avis du projet de loi (n° 188, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs.

Elle a désigné M. Alric, rapporteur pour avis. Celui-ci a proposé que la commission émette un avis favorable à l'adoption du projet, tout en exprimant des réserves quant au financement dans les années à venir. La commission a adopté ces propositions.

La commission a également demandé le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 191, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles et a désigné M. Pellenc, rapporteur général, pour rapporter la proposition.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 30 novembre 1955.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a désigné M. Riviérez comme rapporteur :

— des projets de loi (n°s 172, 174, 175, 176, 177 et 206 (session 1955-1956) adoptés par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables dans les Territoires d'Outre-Mer certaines modifications apportées au Code pénal ;

— et des projets de loi (n°s 171 et 173, session 1955-1956) adoptés par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo les modifications apportées au Code d'instruction criminelle.

M. Durand-Réville a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 78, session 1955-1956) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à maintenir un département ministériel des Etats associés.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1955.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu M. Gaston Charlet, rapporteur du projet de loi (n° 544, année 1955) portant institution d'un code de procédure pénale, qui lui a exposé l'économie générale de ce texte.

Elle a décidé de créer trois groupes de travail, à l'effet d'assister le rapporteur dans sa tâche.

Un premier groupe a été chargé d'étudier les dispositions relatives à la police judiciaire. En ont été nommés membres : MM. Biatarana, Jean Geoffroy, Gros et Joseph Yvon.

Un second groupe s'est vu confier le soin d'examiner les articles concernant l'instruction : MM. Carcassonne, Marcihacy, Motais de Narbonne, et Schwartz ont été désignés pour en faire partie.

Le troisième groupe, enfin, composé de MM. Delalande, Paul-Jacques Kalb, de La Gontrie et Périquier, a reçu pour mission d'étudier les pouvoirs nouveaux dévolus à la chambre des mises en accusation.

Sur le rapport de M. Gaston Charlet, la commission a, ensuite, décidé de proposer l'adoption pure et simple du projet de loi (n° 187, session 1955-1956) adopté par le Conseil de la République, modifié par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 510 et suivants du Code d'instruction criminelle.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 189, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du Code civil ;

— M. Marcihacy, de la proposition de loi (n° 190, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux délais de recours contentieux en matière administrative ;



— M. Lodéon, du projet de loi (n° 192, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'amnistie pour certaines infractions commises en Tunisie ;

— M. de La Gontrie, de la proposition de loi (n° 208, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux infractions commises à l'égard des victimes d'accidents.

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 30 novembre 1955.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission, après avoir désigné M. Abel-Durand comme rapporteur du projet de loi (n° 166, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la marine marchande, a adopté les conclusions du rapport qui lui ont été immédiatement soumises.

Elle a ensuite désigné M. Denvers comme rapporteur du projet de loi (n° 201, session 1955-1956), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, portant modification de la loi du 23 février 1941, concernant la perception des taxes locales de péage dans les ports maritimes de commerce, et M. Yvon, comme rapporteur du projet de loi (n° 205, session 1955-1956), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer, signée à Bruxelles, le 10 mai 1952.

Enfin, la commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955), portant approbation du deuxième Plan de modernisation et d'équipement et a nommé M. Lachèvre rapporteur pour avis.

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

**Mardi 29 novembre 1955.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Cardot, président.* — A la suite d'un échange de vues auquel ont pris part, notamment, M<sup>me</sup> Cardot, rapporteur, MM. de Bardonnèche, de Mon-

tullé, Namy et Dassaud, la commission a décidé de ne pas prendre en considération la contre-proposition de M. Castellani, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale pour la proposition de loi (n° 455, année 1955) relative aux droits à pension de la femme divorcée.

La commission unanime a donc donné mandat à M<sup>me</sup> Cardot de demander le rejet de la contre-proposition et l'adoption des conclusions de son rapport (n° 112, session 1955-1956).

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1955.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a entendu en premier lieu le rapport pour avis de M. Lebreton sur le projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un fonds national de la vieillesse.

M. Lebreton s'est borné à examiner le mode de financement de ce projet de loi, à savoir : la diminution de la protection du raffinage du pétrole de 2 milliards de francs et l'augmentation de 2 francs du prix du supercarburant.

La commission a adopté les conclusions du rapport pour avis de M. Lebreton qui tendait à s'opposer à l'une et l'autre mesures. Elle a décidé de se rallier à un mode de financement de remplacement moins préjudiciable à l'économie nationale si la commission des finances en présentait un ou de proposer elle-même éventuellement d'autres modalités de financement.

La commission a ensuite procédé à l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième Plan de modernisation et d'équipement.

Elle a entendu le rapport pour avis de M. de Villoutreys sur les industries chimiques et le rapport pour avis de M. Armengaud sur les industries mécaniques et électriques.

La commission a adopté les conclusions de ses rapporteurs et poursuivra son étude, lors de sa prochaine réunion, en examinant les différentes branches du secteur de l'énergie.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 30 novembre 1955.** — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — M. Abel-Durand a exposé à la commission les réflexions qui lui suggéraient la position de M. le Ministre du Travail sur le rapport (n° 421, année 1955) qu'il avait présenté à propos du projet de loi (n° 208, année 1955) modifiant les articles 173 à 176 du Livre II du Code du travail.

La commission s'est rangée à l'avis de son rapporteur et a accepté de modifier le dernier alinéa du nouvel article 175.

Puis M. Abel-Durand a présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 12, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser la situation juridique des sous-agents d'assurances. A la suite d'observations de MM. Marcel Boulangé, Montpied, Beaujannot et de M<sup>me</sup> Devaud, la suite de l'étude de ce texte a été renvoyée à une séance ultérieure.

La commission a adopté, sur le rapport de M<sup>me</sup> Devaud, et sous réserve d'une modification de forme à l'article premier, la proposition de loi (n° 16, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser les organisations habilitées à discuter les conventions collectives du travail.

M. Menu a ensuite présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 11, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire, en premier ressort, la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie. Un amendement de M. Abel-Durand à l'article premier a été adopté.

M. Beaujannot a fait adopter son rapport tendant au vote de la proposition de loi (n° 83, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux personnes soumises au versement de la double cotisation d'allocation de vieillesse par la loi n° 52-709 du 10 juillet 1952 tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire.

Toutefois, il a été décidé de préciser que le remboursement des indemnités de retard et des amendes serait effectué aux non-salariés remplissant certaines conditions.

Enfin, M. Abel-Durand a été désigné comme rapporteur des projets de loi :

a) n° 164 (session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention générale relative à la Sécurité sociale, signée à Paris le 30 septembre 1954 entre la France et la Norvège ;

b) n° 165 (session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord concernant les conditions de travail des bateliers rhénans ; qui ont été adoptés.

En raison de la situation politique, l'audition de M. Bacon, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et de M. Pflimlin, Ministre des Finances et des Affaires économiques, sur le projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un fonds national de la vieillesse, a été renvoyée à une séance ultérieure.

#### COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLICA- TION DU TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1955.** — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Ferry, secrétaire général de la Chambre syndicale de la Sidérurgie, sur les problèmes actuels de la sidérurgie dans le cadre de la C. E. C. A.

L'exposé de M. Ferry a porté sur quatre points :

- le problème des approvisionnements ;
- la situation du marché ;
- les investissements ;
- la question sarroise.

En conclusion, M. Ferry a passé en revue les récentes actions de la Haute Autorité, notamment en matière de coordination des investissements, dans le domaine des ententes et sur le plan social.

L'exposé a donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part MM. Armengaud, Bousch et le président ; la question de la canalisation de la Moselle a, notamment, été évoquée.

Enfin, la commission a chargé son président d'effectuer une nouvelle démarche auprès du Ministre des Affaires étrangères afin de l'entretenir de la question sarroise dans le cadre des relations franco-allemandes au sein de la C. E. C. A.